



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ب. ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secretariat
B. P. 3243

• Addis Ababa •

CE/1208 (XXXIX)
ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL DES MINISTRES
39^eme SESSION ORDINAIRE
LIBYE - TRIPOLI
26 JUILLET - 2 AOUT 1982

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROJET DE
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME REGIONAL AFRICAIN
DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE



CM-1208

MICROFICHE

RAFFORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROJET DE
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME REGIONAL AFRICAIN
DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

<u>Table des matières</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
Historique	1 - 5	1 - 2
Etudes sur les communications régionales par satellite en Afrique	6	2 - 3
Etudes réalisées par l'UPAT (AFSAT)	7 - 9	3 - 4
Etudes de faisabilité sur un système régional africain de communications par satellite, réalisée par l'UPAT (AFROSAT)	10 - 11	4
Applications de la technologie moderne des télécommunications au développement rural intégré (AMTT/IRD)	12 - 16	4 - 6
Harmonisation et intégration de toutes les études réalisées sur les communications par satellite	17 - 18	7
Réunion des experts inter-gouvernementaux sur l'AMTT/IRD	19 - 21	8 - 9
Conclusion	22	3
Action exigée par le Conseil	1 - 3	9

RAPOORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE PROJET DE
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME REGIONAL AFRICAIN
DE COMMUNICATION PAR SATELLITE

Historique

1. En février 1975, la Conférence des Ministres de la CEA a pris les premières mesures concrètes en vue de la mise en place d'un système régional africain de communications par satellite en adoptant les résolutions 278(XII) et 281 (XII) qui demandaient à la CEA, à l'OUA, et à l'UIT d'entreprendre une étude de faisabilité sur cette question. Un tel système renforcerait les réseaux terrestres nationaux et internationaux de téléphone et de télex existant et contribuerait également à satisfaire les besoins en enregistrements sonores et en émissions télévisées du continent. Par ailleurs, des dispositions seraient prises pour l'extension des services de télécommunications aux zones rurales et aux zones reculées.

2. Par la suite, les administrateurs africains des télécommunications réunis en leur deuxième conférence à Kinshasa en décembre 1975 ont adopté la résolution No 16 demandant à l'OUA, à la CEA, à l'UPAT et à la BAD en collaboration avec l'URTNA d'entreprendre aussi rapidement que possible une étude de faisabilité sur un système régional africain de communications par satellite. Un tel système offrirait des facilités de transmission par fréquence porteuse commune et des facilités de transmissions d'émissions éducatives. La réunion africaine suivante sur cette question s'est tenue lors de la vingt-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA en juin 1976. Cette réunion a entre autres adopté la résolution CM/Res.506 (XXVII) qui approuvait la résolution No 16 de la deuxième Conférence des Administrations africaines des télécommunications.

3. Les résolutions 278 (XII) et 281 (XII) de la CEA ont été réaffirmées et renforcées par la résolution 310 (XII) adoptée lors de la treizième session et quatrième réunion de la Conférence des Ministres de la CEA en mars 1977 à Kinshasa. Cette résolution approuvait la recommandation d'un séminaire régional de coopérations pour l'éducation et le développement en Afrique se consacrant aux communications spatiales organisées auparavant par l'UNESCO, l'OUA, la CEA et l'UIT à Addis-Abéba du 27 Septembre au 1er octobre 1976 et lançait un appel à la CEA, l'UIT, l'OUA et l'UNESCO pour

mobiliser des ressources en vue d'organiser dans les plus brefs délais et de superviser les travaux d'un groupe de travail composé d'experts chargés de formuler et d'entreprendre cette étude de faisabilité.

4. Dans une tentative de mise en oeuvre des résolutions dont il est question plus haut, les réunions d'experts inter-institutionnelles et inter-gouvernementales organisées par la CEA en avril 1979 chargées de soumettre des propositions sur la stratégie et le Plan d'Action au chapitre de la Décennie des Nations Unies sur les transports et les communications en Afrique ont recommandé l'inclusion au nombre des projets devant être réalisés au cours de la première phase du programme de la Décennie, d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système régional africain de communications par satellite. Ces recommandations ont été approuvées par la Première Conférence des Ministres africains chargés des Transports, des Communications et de la Planification organisée conjointement par la CEA et l'OUA à Addis Abéba en mai 1979. Elles ont également été approuvées par le Conseil des Ministres de l'OUA dans la résolution CM/Res.738 (XXXIII). Par la suite, le plan directeur pour le développement économique de l'Afrique jusqu'à l'an 2000 a été approuvé et inséré au Plan d'Action de Lagos à la première phase du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique.

5. A la suite de ces mesures, le Conseil des Ministres de l'OUA réuni en sa trente-troisième session a adopté la résolution CM/Res.754 (XXXIII) qui demandait que les résultats de l'étude entreprise soient soumis à une conférence des plénipotentiaires de l'Union Panafricaine de Télécommunications (UPAT), l'institution spécialisée de l'OUA compétente en matière des télécommunications et que des propositions concrètes soient soumises pour examen du Conseil des Ministres. La résolution dont il est fait référence ci-dessus a été par ailleurs réaffirmée par le Conseil des Ministres de l'OUA dans la résolution CM/Res.813 (XXXV) qui a approuvé la constitution par l'UPAT lors de la Conférence des Experts africains des télécommunications à Genève, d'une Commission de 11 Etats africains chargée d'entreprendre l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un système régional de communications par satellite en Afrique.

Etudes sur les communications régionales par satellite en Afrique.

6. D'après les diverses résolutions dont il a été fait référence ci-dessus, on se rend compte que l'Afrique aspire à exploiter les potentialités de communications par satellite pour développer rapidement son infrastructure de télécommunications. Le désir manifesté par l'Afrique d'appliquer un tel système a suscité un si grand intérêt d'un bon nombre d'organisations sous-régionales, régionales et internationales que ces dernières ont entrepris des études de faisabilité sur la mise en place d'un système régional africain de communications par satellite afin de pouvoir répondre aux besoins reconnus du continent. Dans ce cadre, la genèse et l'objectif de communications des études entreprises seront examinés. Trois études sur les communications régionales par satellite en Afrique ou sur des sujets connexes sont actuellement en cours, à savoir :

- a) étude réalisée par l'Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT) (AFSAT) ;
- b) étude réalisée par l'UFAT (AFRO SAT) ;
- c) applications de la technologie moderne des télécommunications au développement rural intégré (AMTT/IRD)

Etude réalisée par l'UAPT (AFSAT)

7. L'UAPT est une organisation régionale intergouvernementale restreinte des administrations des postes et des télécommunications dont les Etats membres sont au nombre de 13, à savoir : le Bénin, la République Centra Africaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'objectif principal de l'Union est de promouvoir le développement et la gestion efficace des services des postes et des télécommunications des Etats membres.

8. Conformément à ses buts et objectifs, le cinquième Conseil des Ministres de l'Union a approuvé en juillet 1980 le principe d'une étude sur les besoins de ses Etats membres d'un système de communications par satellite. Par la suite, le Conseil a organisé un colloque sur les communications par satellite, au cours duquel les experts des Etats membres ont déclaré qu'ils souhaitaient vivement qu'une étude soit entreprise en vue d'évaluer la nécessité d'un système de communications par satellite. Avec l'assistance financière du Fonds d'Aide et de Développement (FED) et l'assistance technique de consultants oeuvrant en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'UAPT et d'un groupe de travail

composé d'experts des télécommunications, une étude des besoins des 13 Etats membres et du Zaïre a été entreprise. Cette étude couvrait tous les secteurs des télécommunications comme les liaisons inter-régionales et internationales, les inter-connexions, inter-urbaines et rurales telles que l'acheminement, le trafic par satellite et les prévisions de circuits.

9. L'UAPT a œuvré en étroite collaboration avec l'Union Panafricaine des télécommunications (UPAT), l'institution spécialisée de l'OUA compétente en matière des télécommunications. Son rapport sur l'étude des besoins des Etats membres a été présenté lors d'une réunion de la Commission des 11 de l'UPAT et également lors de la deuxième conférence des plénipotentiaires de l'UPAT en janvier 1982. L'Union a en outre exprimé son désir d'étendre son étude à d'autres Etats africains qui seraient intéressés.

Etudes de faisabilité sur un système régional africain de communications par satellite, réalisée par l'UPAT (AFROSAT).

10. L'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT), une institution spécialisée de l'OUA est l'une des institutions qui a entrepris des études de faisabilité sur la mise en place d'un système régional africain de communications par satellite. L'UPAT tire son autorité du fait qu'en tant qu'organisation continentale dans le domaine des télécommunications, l'Union doit être étroitement associée à tous les efforts de développement entrepris dans le domaine des télécommunications en Afrique. Cette autorité est confirmée par la résolution CM/Res.754 (XXXIII) demandant que le rapport de l'étude de faisabilité soit soumis à une conférence des plénipotentiaires de l'UPAT ainsi que par la résolution CM/Res.813 (XXXV) qui a pris acte de constitution d'une Commission de 11 Etats africains chargée d'entreprendre l'étude en question.

11. Depuis l'adoption de ces deux résolutions, la Commission des 11 Etats africains s'est réunie environ trois fois pour évaluer les besoins des Etats membres et les apports des institutions manifestement intéressées par la question des communications intra-africaines. Les travaux préliminaires de cette étude ont été entrepris. Le Secrétariat général de l'UAPT a envoyé des questionnaires aux Etats membres. Les renseignements recueillis constitueront la base des données indiquant les nécessités et les besoins du projet de réseau par satellite.

Cependant, il convient de noter qu'en dépit de l'extension du mandat de la Commission des 11 Etats africains par la deuxième conférence des Plénipotentiaires de l'UPAT, la Conférence n'a pas approuvé la demande du Secrétariat général de l'UPAT de rechercher des fonds pour entreprendre des études complémentaires. Ceci signifie donc que l'UPAT ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour entreprendre cette étude.

Applications de la technologie moderne des télécommunications au développement rural intégré (AMTT/IRD)

12. Ce projet dans sa forme actuelle est une fusion du projet original AMTT/IRD et d'un projet élaboré conjointement par l'OUA, la CEA, l'UIT et l'UNESCO. Conformément aux propositions de projet contenues dans le programme de la décennie, la CEA, l'OUA, l'UNESCO et l'UIT ont formulé des propositions pour le projet SAP-01, qui est une étude de faisabilité pour un système régional africain de communications. Les objectifs de communications de cette étude qui devait tenir compte de l'ensemble de la technologie moderne appropriée dans son ensemble et des systèmes de satellite, étaient d'apporter les éléments suivants :

- a) circuits de déviation et équipements de délestage des réseaux d'encombrements ; équipements de réserve pour les réseaux de communications nationaux et intra-africains existants et prévus ;
- b) trafic peu développé et à longue distance et réseau de communications pour les communautés rurales et reculées ;
- c) réseaux de transmissions d'émissions radio et télévision ;
- d) transmission directe d'émissions télévisées et réseaux communautaires de réception d'émissions télévisées.

13. Le projet original AMTT/IRD dont le seul objectif était de pourvoir les communautés rurales et reculées en installations de télécommunication était les suivantes :

- a) Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies, chapitre 5, paragraphe 3, faisant appel : aux Etats membres pour promouvoir un développement rural intégré, et aux institutions internationales pour coopérer financièrement et techniquement à la réalisation des objectifs définis ;
- b) Résolution CX de la conférence administrative mondiale de 1979 sur le rôle des télécommunications dans le développement rural intégré et résolution DG sur le transfert de technologie ;
- c) Résolution CM/Res.506 (XIVIT) du Conseil des Ministres de l'OUA.

14. Les objectifs de communications de ce projet étaient semblables à ceux du projet conjoint OUA, CEA, UNESCO et UIT à la différence que le projet AMPT/IRD ne prévoyait pas le téléphone et les équipements connexes pour les zones rurales et que ce projet excluait également l'existence d'installations de transmission radio et télévision. Au cours d'une réunion spéciale inter-institutionnelle sur les communications par satellite organisée par la CEA en octobre 1980, une tentative de fusionner ces deux projets, à savoir l'AMPT/IRD et le projet conjoint OUA, CEA, UIT et UNESCO a été réalisée avec succès. Le but ultime de ce nouveau projet qui porte encore le titre de projet AMPT/IRD est de promouvoir un système efficace et économique de développement des télécommunications nationales, incluant à la fois le téléphone et les équipements connexes et des installations de transmission sonore dans les zones rurales et reculées, et de développer par ailleurs sur une base limitée et restreinte des réseaux intra et inter pays pour le téléphone et les transmissions radio et télévision. Trois phases ont été prévues à l'origine pour la réalisation des principaux objectifs du projet, à savoir :

- a) étude de préfaisabilité (financée par un don gracieux et généreux du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne) ;
- b) étude de faisabilité et ;
- c) mise en oeuvre .

15. La phase d'étude de préfaisabilité qui vient juste de s'achever avait pour objectifs de :

- a) évaluer les besoins en installations de télécommunications dans les zones rurales et reculées pays par pays, et fournir des prévisions de trafic jusqu'à l'an 2000, et indiquer la volonté des Etats africains de mettre en place et éventuellement appliquer le système proposé ;
- b) proposer un concept technique global du système rural de télécommunications et prouver sa faisabilité technique et économique de base, et déterminer le coût unitaire des technologies appropriées devant être appliquées pour assurer la mise en place des installations de télécommunications requises ;
- c) fournir une documentation qui prouve la viabilité technique et économique d'un satellite régional destiné aux communications pour les télécommunications rurales.

16. Cette étude a été entreprise sous la supervision d'un comité du directeur composé de l'OUA, de la CEA, de l'UIT, de l'UPAT, de la BAD, de l'UNESCO et de la République fédérale d'Allemagne qui a consenti les fonds pour ce projet. L'UIT était l'institution d'exécution du projet. Le Comité directeur s'est réuni trois fois en cours d'étude pour examiner et évaluer le travail réalisé par l'institution d'exécution et pour déterminer les directives à suivre. La rédaction du rapport sur cette étude a été achevée au début de cette année et le document a été distribué à tous les Etats membres. Le Comité directeur a convoqué une réunion inter-gouvernementale d'experts du 22 au 26 mars 1982 à Addis Abéba. Lors de ladite réunion, des explications sur le contenu du rapport ont été données. Les experts ont par ailleurs été invités à examiner le rapport et à en discuter. Les conclusions de la réunion sont débattues plus loin dans ce rapport.

Harmonisation et Intégration de toutes les études réalisées sur les communications par satellite

17. La prolifération si évidente d'études sur le projet de communications régionales par satellite en Afrique a provoqué une très vive inquiétude dans les pays et institutions africains. Pour ce qui concerne ces dernières, la CEA en sa qualité de chef de file pour la Décennie des Transports et des Communications

en Afrique a convoqué une réunion des institutions engagées dans les études relatives au projet de système africain de communications par satellite. Outre l'OUA et la CEA, quatre institutions ont été invitées, à savoir l'UIT, l'UNESCO, l'UPAT et l'UAPT. Cependant quatre institutions seulement ont été représentées à cette réunion (à savoir l'OUA, la CEA, l'UIT et l'UNESCO). La réunion a réussi à fusionner les deux projets, l'étude UIT/BMZ sur l'application de la technologie moderne de télécommunications au développement rural intégré et le projet conjoint OUA, CEA, UNESCO et le projet de l'UIT sur l'étude de faisabilité du projet SAP-07 sur le système régional africain des communications par satellite, étude de projet qui a vu le jour du fait de l'élargissement du champ de l'étude réalisée par l'UIT/BMZ à des aspects tels que la prévision d'équipements de transmission qui manquaient au projet UIT/BMZ. Le titre de l'étude est devenu Application de la technologie moderne de télécommunications au développement rural intégré et le projet a été placé sous le contrôle d'un comité directeur constitué par l'OUA, l'UIT, l'UNESCO, l'UPAT et la République fédérale d'Allemagne.

18. A la deuxième conférence des administrateurs africains des télécommunications, les experts africains des télécommunications ont réitéré leur inquiétude au sujet de la prolifération d'études sur ce sujet important et ont adopté la recommandation No 13 qui demandait au Secrétaire général de l'OUA en collaboration avec le Secrétaire Général de l'UPAT de prendre les mesures qu'il jugerait utiles pour la réalisation d'une seule étude grâce à la coopération de toutes les parties concernées. Par la suite en mars 1981, l'OUA a convoqué une réunion spéciale inter-institutions à laquelle l'OUA, la CEA, l'UIT, l'UNESCO, l'URTNA et l'UPAT étaient représentées. L'UAPT ne pouvant y participer s'était fait représenter par l'UPAT. Cette réunion a formulé des recommandations qui ont été adoptées par la deuxième conférence des Ministres africains des Transports des Communications et de la Planification dans la résolution CEA/UNTACDA/Rés. 81/17. La résolution demandait à l'OUA, à la CEA, à l'UIT, à l'URTNA et à l'UPAT d'organiser conjointement une réunion inter-gouvernementale d'experts chargés d'examiner l'étude sur l'intégration et l'harmonisation du projet de système régional africain de communications par satellite. Cette résolution conviait par ailleurs le Secrétaire Général de l'UPAT à soumettre au nom du comité spécial inter-institutionnel sur les communications par satellite un rapport

détaillé sur la réunion des experts à la conférence des plénipotentiaires de l'UPAT. Cependant cette réunion ne s'est pas déroulée comme prévu.

Réunion des experts inter-gouvernementaux chargés du projet AMTT/IRD

19. Lors de la troisième réunion du Comité directeur qui s'est tenue au siège de l'OUA à Addis Abéba en octobre 1981, le projet de rapport sur l'étude de pré-faisabilité a été finalisé et la décision a été prise de convoquer une réunion inter-gouvernementale d'experts après distribution des rapports aux Etats membres. Le but de la réunion était d'expliquer le contenu du rapport aux experts inter-gouvernementaux et de demander leurs points de vue sur l'action de suivi à entreprendre. L'OUA a été chargée au nom du comité directeur de la convocation de cette réunion qui s'est tenue à l'Africa Hall à Addis Abéba.

20. Le rapport était consacré à l'étude d'une approche intégrée de développement des équipements de télécommunications y compris les installations de téléphone et services connexes et les équipements de transmission sonore. Cette approche examinait tous les systèmes de technologie des télécommunications en partant des technologies conventionnelles comme les lignes aériennes et le système radio relais analogue, aux technologies modernes comme le système de communication numérique et le système de communication par satellite. Les dispositions n'étaient prises que sur une base transmission restreinte et commune en ce qui concerne les émissions de télévision et les communications inter-pays et inter-régions. A la suite de discussions techniques sur les imperfections et les insuffisances du rapport telle que la nécessité de prendre des dispositions concrètes pour la transmission radio et télévision et la nécessité d'élargir le champ devant être couvert par le projet de système par satellite à l'ensemble de l'Afrique, la réunion a axé ses débats sur la question de multiplicité des études.

21. Au cours de ces débats, les représentants de l'UPAT et de l'UAPT ont eu l'occasion de présenter un bref résumé de leurs études. La réunion a reconnu la similitude entre les trois projets d'étude et a demandé instamment l'harmonisation et la fusion de toutes les études en cours relatives aux communications par satellite en Afrique. A cet effet, la réunion a recommandé l'élargissement du comité de coordination interinstitutionnel sur le projet de système régional

africain de communications par satellite et a proposé que la nouvelle composition dudit comité soit la suivante : OUA, CEA, BAD, UPAT, UAPT, UIT et UNESCO. Ces recommandations reconnaissent particulièrement le fait que la prolifération d'études avait été encouragée par des donateurs qui apportaient leur assistance financière aux divers projets d'étude sans s'assurer si le projet bénéficiait ou non de l'appui du continent. Un appel a donc été lancé aux divers donateurs bilatéraux et aux institutions financières multilatérales d'apporter leur assistance d'une manière harmonisée et complémentaire afin d'éviter la multiplicité des efforts et le gaspillage des ressources. Les experts inter-gouvernementaux ont par ailleurs exigé que leur recommandation soit soumise par le Secrétaire Général de l'OUA au Conseil des Ministres pour examen.

CONCLUSION

22. L'Afrique a besoin de développer rapidement son infrastructure de communications pour stimuler son développement économique et pour promouvoir l'intégration physique du continent. A cet effet, les communications par satellite ont été reconnues comme devant jouer un rôle essentiel dans la réalisation de cet objectif. Il est donc indispensable d'entreprendre des études sur les possibilités de développer les communications par satellite en Afrique, projet dont la réalisation exige la coordination et l'harmonisation de tous les efforts dans une seule étude intégrée afin d'éviter une multiplicité et un gaspillage d'efforts.

Action exigée par le Conseil

1. Le Conseil est exhorté à prendre note du rapport et des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OUA comme par le Secrétariat exécutif de la CEA en vue de réaliser un projet unique d'études intégré sur les communications régionales africaines par satellite et équipements connexes.

2. Le Conseil est également convié à examiner la recommandation de la réunion intergouvernementale des experts sur le projet AMTT/IRD et à recommander l'action de suivi pour ces études.

3. Il serait souhaitable que le Conseil insiste également sur l'intégration de toutes les études en une seule et en appelle par ailleurs aux donateurs et aux institutions financières multilatérales à ne pas accorder leur assistance à une étude à moins qu'elle ne bénéficie du soutien indéfectible du continent.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1982-07-26

Report of the Secretary-General on the Proposed African Regional Satellite Communications System

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10266>

Downloaded from African Union Common Repository